

CONSTRUCTEUR DE ROUTES

Le constructeur de routes exerce son activité dans le domaine de la construction et de l'entretien des routes (chaussées, aménagements urbains, parkings, stades ou aéroports...).

Missions

Le constructeur de routes participe à toutes les tâches d'un chantier routier, de toute nature et de toute taille (signalisation, implantation, réglages et conduite de petits engins).

Il réalise la pose de bordures et de pavés, la mise en œuvre d'enrobés, de petites maçonneries, et pose les différents réseaux enterrés.

TECHNIQUES ET INNOVATIONS

À partir d'un terrassement fini, le constructeur de routes pose différentes couches (de base, de liaison, de finition) et applique divers revêtements (béton, bitume, asphalte, gravillons...).

FORMATIONS

Diplômes professionnels

- CAP Constructeur de routes et d'aménagements urbains
- Bac pro Travaux publics
- BTS Travaux publics

Titres professionnels

- TP Conducteur de travaux TP (niveau 5)

